

**PAR MESSAGERIE**

Montréal, le 16 novembre 2015

**Objet : Votre demande d'accès du 5 novembre 2015**

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information du 5 novembre 2015, reçue le 9 novembre suivant, dans laquelle vous demandez le nom du maître des rôles qui a effectué la mise au rôle du dossier portant le numéro

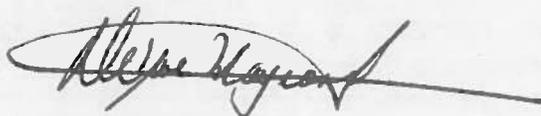
Le maître des rôles qui a procédé à la mise au rôle de votre dossier pour les audiences du \_\_\_\_\_ et du \_\_\_\_\_ 2015 est M<sup>me</sup> Chantale Lavallée.

Cependant, veuillez noter que M<sup>me</sup> Lavallée ne détient aucune information spécifique relative à votre dossier et qu'il n'est donc pas indiqué de tenter de communiquer avec elle, et ce, de quelque façon que ce soit.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, nous vous informons de l'existence de recours à la Commission d'accès à l'information pour faire réviser une décision rendue suite à une demande d'accès à l'information. Vous trouverez ci-jointe une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

La responsable de l'accès à l'information,



Diane Mayrand  
Directrice générale de l'administration

p j